

# CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

## SEANCE DU 16 Janvier 2025

Nomination du secrétaire de séance : Jérémy Lespinasse

Approbation du compte rendu du 19/12/2024 à l'unanimité.

Absent : Nicolas Granger, Olivier Fournier

Excusés : Charles Molina (procuration à M.Lajugie), Sonia Cournil (procuration à M.Chaput), Samuel Brouzès (procuration à J.Lespinasse), Samira Goumbélé (procuration à C.Duthoit)

### **01 – Participation d'Archignac, Jayac et Paulin aux frais de fonctionnement de l'école – Année scolaire 2023/2024**

Monsieur le Maire indique que, pour l'année scolaire 2023/2024, les dépenses de fonctionnement de l'école se sont élevées à 960.64 € par enfant.

Il précise que 34 élèves sont domiciliés sur la Commune d'Archignac, 1.5 élèves sur la Commune de Paulin et 2 sur la Commune de Jayac.

La commune de St Geniès, depuis Septembre 2019, a mis en place la nouvelle tarification modulée pour les transports scolaires et avance la part communale pour les enfants d'Archignac, Jayac et de Paulin. Il est donc nécessaire de rajouter cette part sur le remboursement des communes.

Le conseil municipal, après délibération, sollicite le versement des participations suivantes :

- Archignac :
  - o 30 740.33€ pour les frais de scolarité
  - o 630€ pour la part des transports scolaires
- Paulin :
  - o 1 440.95€ pour les frais de scolarité
  - o 40.50€ pour la part des transports scolaires
- Jayac :
  - o 1 921.27€ pour les frais de scolarité
  - o 90.30€ pour la part des transports scolaires

### **02 – Assainissement collectif - Validation du Rapport sur la qualité du service - Année 2023**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif sur la commune de Saint Geniès.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation et valide le contenu du rapport.

### **03 – Budget - Autorisation d'utilisation d'un quart des investissements N-1 avant le vote du budget**

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget jusqu'à la limite de ¼ des investissements votés l'année N-1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité Mr le Maire à mandater des factures d'investissement jusqu'à ¼ des investissements N-1.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Modification de l'école maternelle : Proposition d'organiser une réunion sur place avec la maîtresse d'œuvre pour envisager des économies sur le projet
- Réflexion sur le nom à donner aux maisons Chaminade et Grangier : laisser Maison Chaminade, espace bien être, Espace chaminade... A réfléchir pour prochain conseil
- Borne de recharge pour vélo électrique : Mme Chaput a contacté les autres communes concernées par la Flow Vélo (Coly st Amand, Condat, Proissans) qui valident une commande groupée. Devis demandé pour 8 bornes. Prix identique. Négociation à faire et voir avec la commune de Sarlat
- Présentation de Mr le Maire des travaux sur la voirie communautaire 2025
- Distribution du Kezako
- Questions sur le recensement national du 16 Janvier au 15 Février 2025
- Demande marché dimanche :
  - o Pauline Humayou / savons : OK à l'unanimité
  - o Martine Canadas / Bijoux : OK à l'unanimité
  - o Isabelle Leglu / décors : OK à l'unanimité

Prochaine Réunion : Jeudi 20 Février 2025 à 20h30